



OIC/ICYSM-4/2018/RES/FINAL

**RESOLUTIONS
SUR
LE SPORT**

**ADOPTÉES PAR LA
4^{ÈME} SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

(LA SOLIDARITE EN ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE)

BAKOU, 17-19 AVRIL 2018

N°	<u>Sujet</u>	<u>Page</u>
1	Résolution 1/4-ICYSM(S) sur le rapport du secrétariat général de la fédération sportive de la solidarité islamique concernant les activités de la fédération entre les 3 ^{eme} et 4 ^{eme} sessions de la conférence islamique des ministres de la jeunesse et des sports	3
2	Résolution 2/4-ICYSM(S) sur le programme de la capitale sportive des pays islamiques de la fédération sportive de la solidarité islamique	6
3	Résolution 3/4-ICYSM(S) sur la stratégie de la fédération sportive de la solidarité islamique pour développer et promouvoir le sport dans les états membres de l'OCI (2017-2025)	8
4	Résolution 4/4-ICYSM(S) sur la jeunesse et le sport en Palestine	10

RESOLUTION 1/4-ICYSM(S)
SUR
LE RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL DE LA FEDERATION SPORTIVE
DE LA SOLIDARITE ISLAMIQUE CONCERNANT LES ACTIVITES DE LA
FEDERATION ENTRE LES 3^{EME} ET 4^{EME} SESSIONS DE LA CONFERENCE
ISLAMIQUE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La quatrième session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports, tenu à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 2 et 3 Chaabane 1439 H, 18 et 19 avril 2018,

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire Général de la Fédération sportive de la solidarité islamique sur les activités de la FSSI entre les troisième et quatrième sessions de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports ;

Tenant compte des discussions et des opinions exprimées à ce sujet :

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétariat de la Fédération sportive de la solidarité islamique et de toutes les activités organisées au cours de la période précédente, dont les réunions et tournois sportifs visant à rapprocher les jeunes sportifs et athlètes des pays islamiques.
2. **SE FELICITE** des décisions de la 10^{ème} Assemblée générale de la Fédération sportive de la solidarité islamique qui s'est tenue le 20 novembre 2017 à Riyad en Arabie Saoudite
3. **FÉLICITE** Son Excellence le Conseiller Turki Ibn Abdel Muhsen Al-Sheikh à l'occasion de son élection à la Présidence de la Fédération Sportive de la Solidarité islamique pour la session 2017-2021 et souhaite à Son Excellence succès et réussite dans l'accomplissement des importantes tâches qui lui sont confiées au service de la jeunesse de l'Oummah islamique.
4. **FELICITE** la Fédération sportive de la solidarité islamique pour l'organisation réussie des quatrième Jeux de la Solidarité islamique à Bakou en 2017, qui a eu lieu au cours de la période du 12 au 22 mai 2017 en République d'Azerbaïdjan.
5. **EXPRIME** ses sincères remerciements au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et à sa tête Son Excellence M. Iham Aliyev, Président de la République et Mme Mehriban Aliyeva, Première dame d'Azerbaïdjan, vice-présidente de l'Azerbaïdjan et présidente du Comité d'organisation de 4^{ème} jeu de la solidarité islamique (Bakou 2017), ainsi qu'à M. Azad Rahimov, Ministre des Sports de la République d'Azerbaïdjan, pour leur soutien et leur sollicitude matérielle et morale, en accueillant et en organisant les 4^e Jeux de la Solidarité islamique.

6. **EXPRIME** ses remerciements au Président et aux membres du Conseil exécutif de la Fédération et au Secrétariat général pour leurs efforts considérables dans la préparation et l'organisation de cette session ainsi que pour leur souci de garantir la participation de tous les pays islamiques, et pour leur contribution remarquable au succès éclatant qui a couronné cette édition des jeux, et qui leur a valu les éloges de toutes les délégations participantes ; **ADRESSE** ses remerciements à tous les Comités Olympiques membres pour leur interaction et leur enthousiasme à participer à cet événement sportif.
7. **REITERE** la résolution de la troisième Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports invitant l'Organisation de la coopération islamique et ses institutions affiliées à fournir un soutien matériel durable et fixe (1 million de dollar) à la Fédération sportive de la Solidarité Islamique tous les quatre ans pour contribuer à la préparation adéquate des Jeux de la Solidarité islamique et soutenir tous les pays islamiques pour y participer.
8. **SALUE** les activités prévues par la FSSI dans son futur plan d'action 2018-2019 et invite les CNO des États membres à abriter les activités programmées et à y participer activement dans le but d'en garantir le succès et la réalisation des objectifs de la Fédération sportive de la solidarité islamique.
9. **SALUE** la décision de l'Assemblée générale de la FSSI lors de sa dixième réunion acceptant l'accueil de la cinquième édition des Jeux de la Solidarité islamique en 2021 par la ville d'Istanbul et **REMERCIÉ** le Gouvernement de la République de Turquie, représentée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Conseil d'administration du Comité olympique turc, pour leur intérêt à accueillir et organiser la cinquième édition des Jeux de la Solidarité islamique à Istanbul en 2021.
10. **APPRECIÉ** les efforts déployés par le Conseil exécutif de la Fédération en collaboration avec les différents organismes sportifs pour organiser et accueillir les activités de la FSSI ; demande instamment aux Comités Olympiques membres de participer activement à ces activités, et d'aider la FSSI à atteindre ses objectifs dans tous les domaines sportifs pour servir le plus grand nombre de jeunes sportifs dans les pays islamiques et organiser des tournois et des stages de formation visant à améliorer la qualifications des sportifs d'élites dans les diverses disciplines compte tenu de l'importance d'adhérer à l'action islamique commune.
11. **INVITE** les ministères concernés et les Comités olympiques des États membres de l'OCI à interagir et à coopérer avec la Fédération sportive de la solidarité islamique et avec le Secrétariat général de l'OCI pour mettre en œuvre cette stratégie au profit des jeunes et du sport dans les États membres.

12. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite sous la direction du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman Bin Abdulaziz et à Son Altesse Royale le Prince Mohammed Bin Salman Bin Abdulaziz, Prince héritier, pour avoir abrité le siège de la FSSI depuis sa création et pour l'appui matériel et moral constant qu'ils lui accordent, en plus de leur foi inébranlable en la nécessité de soutenir toutes les causes relatives à la jeunesse de l'Oummah islamique.

13. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI, en coopération avec les organes compétents de l'Organisation, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de faire rapport à ce sujet à la cinquième session de la Conférence.

RESOLUTION 2/4-ICYSM(S)
SUR
LE PROGRAMME DE LA CAPITALE SPORTIVE DES PAYS ISLAMIQUES
DE LA FEDERATION SPORTIVE DE LA SOLIDARITE ISLAMIQUE

La quatrième session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports, tenu à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 2 et 3 Chaabane 1439 H, 18 et 19 avril 2018,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général de la Fédération sportive de solidarité islamique sur les activités de la FSSI entre les troisième et quatrième sessions de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports ;

Tenant compte des discussions et des opinions exprimées à ce sujet :

1. **SE FELICITE** du programme de la Capitale sportive des pays islamiques en tant que partie intégrante des autres projets des différentes capitales des pays islamiques (capitale culturelle - capitale touristique - capitale de la jeunesse) qui sont organisés dans différentes villes islamiques chaque année.
2. **FELICITE** la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique pour la préparation de ce projet, qui est un nouveau projet annuel qui servira, à travers le sport, à faire connaître la FSSI et les différentes villes islamiques, ce projet, qui revêt, au même titre des nombreuses autres réalisations de la FSSI ayant une formidable visibilité médiatique, comme les jeux de la solidarité islamique, ne pouvant que donner un nouvel élan aux programmes de la FSSI et contribuer à tisser des liens plus étroits de fraternité et d'affection mutuelle entre les jeunes des pays musulmans, et faire mieux connaître le patrimoine culturel et sportif de la ville lauréate au titre de « capitale sportive des pays islamiques » (SCIC) ; le projet devrait également encourager la participation sociale à ces activités qui permettront du même coup de rehausser le prestige de la fédération et de faire connaître les sports populaires dans la ville retenue à travers l'accueil des jeunes venant d'autres pays islamiques.
3. **SOULIGNE** la nécessité pour la Fédération sportive de la solidarité islamique d'élaborer la version définitive du programme et de le soumettre aux ministères concernés et aux comités olympiques des Etats membres de l'OICI, dès que possible pour permettre le démarrage du processus de mise en œuvre du projet dès l'année 2019.
4. **INVITE** les ministres de la jeunesse et des sports des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique et les Comités nationaux Olympiques membres de la FSSI à œuvrer à la mise en œuvre de ce programme, qui fait partie intégrante des objectifs de la Fédération, consistant à donner à la jeunesse et à la

pratique sportive une impulsion positive, en incitant leurs pays à se proposer pour abriter ce programme au cours des années à venir.

5. **REITERE** l'importance de la coopération de l'Organisation de la coopération islamique et tous ses organes spécialisés et institutions affiliées avec la Fédération Sportive de la solidarité islamique pour contribuer à la mise en œuvre de ce programme, pour concrétiser l'objectif d'inclusion dans les activités de la FSSI.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI, en coopération avec les organes compétents de l'Organisation, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de faire rapport à ce sujet à la cinquième session de la Conférence.

RESOLUTION 3/4-ICYSM(S)
SUR
LA STRATEGIE DE LA FEDERATION SPORTIVE
DE LA SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR DEVELOPPER ET PROMOUVOIR
LE SPORT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI
(2017-2025)

La quatrième session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports, tenu à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 2 et 3 Chaabane 1439 H, 18 et 19 avril 2018,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général de la Fédération sportive de la solidarité islamique concernant le plan de mise en œuvre des objectifs de la stratégie de l'OCI pour le développement du sport dans les Etats membres de l'OCI (2017 - 2025) ;

Tenant compte des discussions et des opinions exprimées à ce sujet :

1. **SOULIGNE** l'importance de la création de l'Académie de la Fédération sportive de la solidarité islamique visant à former des cadres sportifs qualifiés en coopération avec tous les organismes concernés.
2. **SE FELICITE** de la mise en œuvre du projet NEET (Jeunesse non scolarisée, qui ne travaille pas et/ou manque de formation) destiné aux jeunes de 16 à 24 ans, projet comprenant plusieurs programmes, dont des programmes sportifs.
3. **DECIDE** de mettre en œuvre le projet visant à prendre soin de la santé des enfants par la lutte contre l'obésité, et à lancer des programmes sportifs, de santé et d'éducation destinés aux enfants dans les écoles et dans le milieu familial, qui ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur leur participation aux sports communautaires.
4. **SE FELICITE** de la mise en œuvre du projet visant à mettre en place un système cohérent de sélection et de parrainage des athlètes talentueux.
5. **SALUE** le projet ciblant les enfants de la rue, et souligne la nécessité de concevoir un plan d'action commun pour mettre à profit ces énergies gaspillées et les détourner des chemins de la dépravation et de la délinquance et les orienter vers la bonne voie au service de toute la société.
6. **REITERE** l'importance de la coordination entre le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique, les Ministres de la jeunesse et des sports des pays musulmans, les Comités Olympiques membres de la fédération sportive de la solidarité islamique et toutes les institutions et organes spécialisés et affiliés de l'OCI afin de mettre en œuvre ces projets et mobiliser un soutien

financier approprié grâce à la participation de la Banque Islamique de Développement, du Fonds de Solidarité Islamique et des gouvernements des Etats membres de l'OCI.

7. **EXPRIME** ses remerciements au Secrétariat général de la Fédération sportive de la solidarité islamique et à ses cadres et responsables pour les efforts déployés dans l'élaboration de cette stratégie et le suivi de sa mise en œuvre.
8. **DECIDE** de promouvoir l'échange de savoir-faire et d'expériences entre les Etats membres dans certaines disciplines sportives et avec les autres pays.
9. **DECIDE** de promouvoir les sports traditionnels appartenant aux cultures individualisées des Etats membres de l'OCI au titre des activités de la confédération mondiale des ethno-sports.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI, en coopération avec les organes compétents de l'Organisation, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de faire rapport à ce sujet à la cinquième session de la Conférence.

RESOLUTION 4/4-ICYSM(S)
SUR
LA JEUNESSE ET LE SPORT EN PALESTINE

La 4^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de la Jeunesse et des Sports, tenue à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan, les 2 et 3 Chaabane 1439 H, correspondant aux 18 et 19 avril 2018 ;

Saluant la décision du Forum de la Jeunesse de la conférence islamique pour le Dialogue et la Coopération (FJCI-DC), relevant de l'OCI, de proclamer Al-Qods Capitale de la jeunesse islamique au titre de l'année 2018, estimant que cette décision est de nature à promouvoir la coopération, le dialogue et l'échange politique, culturel et socioéconomique avec la jeunesse palestinienne ;

Rappelant les résolutions précédentes issues des conférences islamiques des ministres de la jeunesse et des sports ;

Prenant en compte la Stratégie de l'OCI pour la jeunesse (2017-2025) ;

Soulignant l'importance historique de la résolution du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI relative à la création d'un Département de Palestine et d'Al-Qods Al-Sharif au sein du Secrétariat général de l'OCI, chargé de suivre les résolutions de l'Organisation sur et de coordonner les positions des Etats membres en la matière ;

Saluant la décision de l'OCI d'ouvrir un bureau de représentation diplomatique permanent auprès de l'Etat de Palestine ;

Condamnant les agressions israéliennes systématiques contre le peuple palestinien sur le territoire de l'Etat de Palestine occupé ; **soulignant** la responsabilité de la communauté internationale de tenir Israël, puissance occupante, responsable des agressions constantes et des violations du droit international et du droit international humanitaire, d'instaurer des cadres juridiques internationaux garantissant que de tels actes ne se reproduisent pas, de garantir la protection internationale au peuple palestinien et d'amener l'occupation israélienne à rendre compte de ses crimes ;

Dénonçant la poursuite de l'occupation coloniale du territoire de l'Etat de Palestine et renouveler, et renouvelant son appel à la communauté internationale et aux organisations internationales pour qu'elles mettent un terme à l'occupation ;

Condamnant les activités coloniales intensives israéliennes et les infrastructures y afférentes sur le territoire palestinien occupé, ainsi que les tentatives de judaïsation d'Al Qods Al Charif et toutes autres pratiques qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales, lesquelles constituent un crime de guerre en vertu du droit international et menacent les perspectives de paix ;

Condamnant en outre la poursuite de l'arrestation illégale par Israël, puissance occupante, de milliers de Palestiniens, y compris des enfants et des femmes ;

condamnant également la politique de détention administrative arbitraire des jeunes et des enfants palestiniens ; ainsi que la violation par les autorités d'occupation des normes et conventions internationales, y compris la 4^{ème} Convention de Genève, notamment en ce qui concerne les enfants ; **dénonçant** en outre la pratique continue de la torture et d'autres formes de traitements et de châtiments cruels, inhumains et dégradants infligés par Israël aux prisonniers Palestiniens, ainsi que le fait de priver ceux-ci des soins de santé et de visites familiales ;

Saluant la fermeté du peuple palestinien, en particulier à Al-Qods Al-Sharif et la bande de Gaza occupés, et leur lutte légitime pour recouvrer leurs droits nationaux inaliénables, principalement leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'établissement de leur Etat indépendant sur les frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale :

1. **REAFFIRME** la centralité de la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif pour l'ensemble de la Oummah islamique, et affirme l'identité arabe et islamique d'Al-Qods Al-Charif occupé et la nécessité de défendre le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens et de sauvegarder le statut historique de la ville.
2. **CONDAMNE** vivement les arrestations arbitraires et illégales pratiquées par Israël, puissance occupante, à l'encontre des Palestiniens en général, et des jeunes et des sportifs en particulier, et invite toutes les parties internationales à faire pression sur Israël, puissance occupante, pour libérer tous les prisonniers palestiniens détenus dans ses prisons.
3. **DENONCE** toutes les mesures israéliennes privant les Palestiniens en général, et les jeunes et les sportifs en particulier, du droit à la liberté de mouvement, notamment le droit d'accès à Al-Qods Al-Charif et à la bande de Gaza, ainsi que l'interdiction faite aux jeunes palestiniens de voyager à l'étranger pour prendre part aux activités sportives arabes, islamiques et internationales, et les entraves imposées à l'entrée de matériel et d'équipements sportifs à travers les points de contrôle et les postes frontaliers.
4. **DEMANDE** à tous les États membres de boycotter toutes les organisations sportives et de jeunes ayant leur siège dans les colonies illégales ou qui exercent ou promeuvent leurs activités dans les colonies.
5. **CONDAMNE** les tentatives israéliennes visant à saboter les efforts de la jeunesse palestinienne et de l'État de Palestine dans le domaine du sport ; et **exhorte** les institutions sportives et de jeunesse, ainsi que les comités olympiques et les fédérations sportives mondiales - en particulier dans les États membres - à apporter leur soutien aux positions palestiniennes dans les organisations internationales de jeunesse aux niveaux régional et international.
6. **EXPRIME** son soutien aux initiatives d'autonomisation économique en faveur de la Palestine à travers les fonds islamiques, ainsi que l'affectation d'une partie du soutien pour soutenir la jeunesse palestinienne à Al Qods Al Charif, en

particulier dans les zones menacées de confiscation et les zones proches du mur d'annexion et d'expansion.

7. **APPELLE** au lancement de campagnes de soutien en faveur des jeunes palestiniens afin d'appuyer leur résistance sur leur terre, et ce à travers le soutien de projets économiques et agricoles productifs.
8. **AFFIRME** l'importance de soutenir les clubs et centres de jeunes en Palestine, en particulier à Al Qods Al Charif, et de conclure des accords de jumelage avec les clubs et centres de jeunes des Etats membres de l'OCI, en particulier ceux établis dans les zones palestiniennes les plus menacées par l'occupation.
9. **DEMANDE** aux Etats membres d'allouer une aide annuelle pour établir et restaurer les maisons de jeunes et les installations sportives dans diverses régions palestiniennes, en particulier à Al Qods Al Charif, afin de soutenir la résistance des jeunes dans la ville sacrée, des communautés bédouines menacées d'expulsion, tel que le village "*Arab Al-Jahalin*", et dans la vieille ville d'Hébron.
10. **AFFIRME** l'importance de mettre en place une plate-forme médiatique palestinienne libre pour les jeunes générations, afin de leur permettre d'expliquer leur vision, leurs principes et leurs opinions de manière à servir et à promouvoir le dialogue culturel et national.
11. **EXPRIME** ses remerciements aux Etats ayant pris part aux activités de célébration d'Al-Qods Al-Charif capitale de la jeunesse islamique ; **appelle** tous les Etats membres à participer activement aux prochaines activités relatives à Al-Qods Al-Charif et **incite** les jeunes du monde islamique à se rendre massivement en visite en Palestine et dans sa capitale, Al-Qods Al-Charif, en signe de soutien à la ville et à ses habitants et d'affirmation de son identité arabo-islamique.